

**Compte rendu réunion  
Association Cournon Le Cendre CAT NAT  
13 janvier 2018 – Salle Louise Michel à  
Cournon d’Auvergne**

ASSOCIATION COURNON – LE CENDRE DEFENSE CAT-NAT  
Siège social: 6 rue Condorcet 63800 Cournon

**Compte rendu de la réunion**

Les membres de l’association Cournon Le Cendre CAT NAT se sont réunis le 13 janvier 2018 à 10 h dans la salle Louise Michel à Cournon d’Auvergne afin de faire un point sur la suite de notre action.

Etaient présents :

Des représentants de l’association :

- la présidente, Mme BICHON Marie-Thérèse,
- le vice-président, M. OGER Samuel,
- le trésorier, M. ROKOSZAK Gérard,
- un membre du bureau, Mme JEANGUIOT Annie,
- un membre du bureau, M. FAUCHERY Jean-Pierre,
- un membre du bureau, Mme EPPELE Evelyne,
- un membre du bureau, M. ARSAC Gilles.

Excusés :

- Mme LE GUILLOUX Sandrine secrétaire,
- Mme COHENDY Estelle secrétaire,
- Mme DEL MAZO Aurélie secrétaire.

Un représentant de la commune du Cendre :

- Mme BOLIS Jacqueline, 1er adjointe.

Il a été demandé aux adhérents le renouvellement de la cotisation qui est toujours de 10 €.

Environ 90 adhérents étaient présents.

L’objectif de cette réunion était : une concertation avec les adhérents. Pour que chacun échange des idées sur du vécu et des demandes particulières si nous pouvons répondre.

**Intervention de Marie-Thérèse BICHON, présidente de l’association.**

La présidente remercie les personnes présentes.

**RESULTAT DU SONDAGE**

- Résultat du sondage : 36 réponses
- Sur les 36 réponses : 35 déclarations ont été faites dans les 10 jours et 1 déclaration 2 mois après (l’assurance a accepté d’envoyer un expert).
- 31 maisons ont été vues par un expert d’assurance, 2 doivent les recevoir dans le 1<sup>er</sup> trimestre et 3 ont reçu une réponse négative.
- 19 maisons (soit la moitié) étaient suivies par un expert d’assuré.
- Aucune réponse positive pour l’instant – seule 1 personne a eu 1 réponse négative.
- 17 personnes sont prêtes à aller en justice pour faire valoir leur droit. Les autres attendent de voir l’évolution de leur dossier.

## DES NOUVELLES DE L'AVOCATE suite à la non-reconnaissance en 2015 :

Maître MARTIN DA-SILVA avocate de l'association mais aussi des communes. Nous lui avons envoyé un mail en vue de cette réunion.

### COPIE DU MAIL

*Question :*

Bonjour Chère Maître,

L'association CAT-NAT a une réunion de concertation avec ses adhérents samedi 13/01.

J'aimerai pouvoir leurs donner des nouvelles de notre dossier.

Où en sommes-nous, avez-vous des nouvelles ??

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux.

Cordialement.

Mme Bichon

*Réponse :*

Madame,

*Je fais suite à votre courriel ci-après et profit du présent pour vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année 2018.*

*En réponse à votre demande, je vous précise que l'Etat n'a toujours pas répondu à la requête présentée par votre association. L'affaire est donc toujours en cours d'instruction dans l'attente de la réplique de l'Etat.*

*Je ne manquerai pas de vous transmettre ce mémoire lorsqu'il m'aura été communiqué.*

Cordialement.

Nous sommes donc en attente de la réponse de l'état, à la prochaine réunion de bureau nous déciderons si nous écrivons au ministère ou pas.

Dans la rubrique avocat : nous avons trouvé un avocat spécialisé en bâtiment, Maitre TREINS qui est venu rencontrer le bureau, chez la présidente, il a été évoqué nos problèmes de reconnaissance notamment au sujet des dates. Le courrier que nous avons donné à plusieurs adhérents avec la jurisprudence est correct.

Maitre TREINS fera un devis à chaque demandeur, de façon à ne pas avoir de mauvaise surprise.

Il faut savoir qu'il n'y a pas obligatoirement tribunal, la plupart des demandes commencent par l'amiable et beaucoup se traitent à l'amiable.

Attention si l'assurance vous propose un arrangement après le passage de l'expert, sans passer par l'étude de sol, sans faire des devis ou si une assurance vous propose de l'argent.

STOP avant de signer, demandez conseil, faites faire des devis, une fois signé vous ne pourrez pas revenir en arrière.

Nous pouvons poser à Maitre TREINS des petites questions par mail, en passant par moi. Vous mappelez ou vous m'envoyez un mail. Je ferai le lien entre vous et l'avocat, avant les accords officiels entre adhérents et avocat.

### Les questions des adhérents :

L'adhérent : L'expert de mon assurance accompagné de mon expert d'assuré sont venus voir ma maison le ..... Si je compte bien ça fait 4 mois et je n'ai toujours rien. Je fais quoi j'appelle l'assurance, l'expert, l'expert d'assuré ?

La présidente : je sais nous sommes dans des dossiers difficiles, longs, très longs. Il y aurait sur le puy de dome plus de 700 dossiers. Ce qui fait qu'ils prennent tous du retard donc patience, patience.

L'adhérent : J'ai fait ma déclaration dans les temps, l'assurance me répond que les dates ne correspondent pas. Vous m'avez donné le modèle de la lettre avec la jurisprudence, à envoyer à mon assurance. Nouveau retour : problème de fuite de canalisation dans mon jardin.

Réponse d'un adhérent : il faut demander au service des eaux de faire une étude des canalisations, il faut appeler le service de Monsieur Arnal et voir avec lui.

Réponse de Mme BOLIS Jacqueline, 1er adjointe : ce service existait aussi à la mairie du Cendre mais la commune du Cendre comme celle de Cournon ont remis le service de l'eau à la communauté des communes.

La présidente : Voici les renseignements que j'ai eu : il s'agit de la  
Direction du cycle et de l'eau  
64 – 66 avenue de l'Union Soviétique  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél : 04 73 77 65 10  
Ce travail a un coût de 120 €.

**STOP** Voici le mail que j'ai reçu ce matin.

Chers adhérents, chères adhérentes,  
**INFORMATION IMPORTANTE**

J'ai reçu ce matin le mail ci-dessous.  
Je vous demande de ne pas appeler cette société.  
Merci de votre compréhension.  
Mme Bichon

Bonjour Madame Bichon,  
Depuis quelques jours , nous avons des appels d'adhérents de l'Association CAT NAT à l'antenne de Cournon de la Direction du Cycle de l'Eau comme quoi lors d'une réunion il aurait été dit que les services de la DCE assuraient des passages caméra dans les canalisations pour faire des diagnostics (gratuit ou pas).  
**Or cette information est erronée. Nous n'effectuons pas de passage caméra sur les réseaux privés, chez les particuliers.**  
Je vous prierai donc de diffuser rapidement cette réelle information à vos adhérents.  
Vous remerciant par avance,  
Très cordialement,

--  
+   
Jean Sébastien CHAIX  
Responsable administratif - Antenne Cournon  
Direction du Cycle de l'Eau / Relations usagers Accueil Facturation  
Tél : 04.73.77.65.11  
E-mail : jschaix@clermontmetropole.eu

Clermont Auvergne Métropole  
64-66 avenue de l'Union Soviétique - BP 231 - 63007 CLERMONT-FERRAND Cedex 1  
www.clermontmetropole.eu

Il y a eu d'autres questions mais elles tournaient toutes autour de la lenteur des assurances pour répondre.

Une petite mise au point : les adhérents qui ont un contrat avec un expert doivent s'adresser directement à leur expert.

#### Les dates à retenir :

- Le 25 février 2018 thé dansant au Cendre salle le tonneau nous vous enverrons une invitation environ 1 semaine avant cette manifestation.

Si vous désirez nous faire parvenir votre cotisation 2018 vous pouvez le faire par courrier à l'adresse suivante ou attendre l'assemblée générale au mois de mars.

Association CAT NAT  
6 rue condorcet  
63800 Cournon d'auvergne

